



HONORAIRES

Tarifs mis à jour le 1er janvier 2019

TRANSACTIONS IMMOBILIERES

VENTES D'IMMEUBLES

PRIX DE VENTE

au-dessus de 450 001 euros	5%
de 250 001 à 450 000 euros	6%
de 150 001 à 250 000 euros	7%
de 0 à 150 000 euros	8% avec un minimum de 4000€

TERRAINS, FONDS DE COMMERCE, LOCAUX COMMERCIAUX

Taux unique 10% avec un minimum de 4000 €

Ces taux s'entendent TVA comprise au taux de 20%.

Nos honoraires sont à la charge de l'acquéreur.

Ils comprennent les prestations de visite, de négociation et de constitution du dossier de vente.

VENTE EN DÉLÉGATION

Dans le cas d'une délégation de mandat, les honoraires du mandataire principale s'appliquent.

Les honoraires, conformément à la loi, sont spécifiés clairement dans le mandat de vente qui servira systématiquement de référence.

Tel: 05 53 28 96 75 / e-mail: agenceduperigord@gmail.com

Place de la Liberté 24220 SAINT-CYPRIEN

SARL AGENCE DU PERIGORD (capital de 8000 €) carte professionnelle n°CPI 2402 2016 000 099 CCI
Dordogne, garantie de cent dix mille euros QBE INSURANCE LIMITED